



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2023 DAE 162** Subventions (171 000 €), conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente environ 10 % de l'emploi à Paris à travers ses structures historiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations), auquel s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Outre qu'elle représente un secteur important et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux bénéfiques à la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat.

La présente délibération vise justement à soutenir 11 actions relevant de l'économie sociale et solidaire.

L'association **Alter'Actions** (75 004), créée en 2011, s'est donné pour objectif d'accompagner l'ESS dans son développement et son rayonnement en créant des opportunités de collaboration concrètes et innovantes. Elle met en œuvre un programme d'engagement et d'accompagnement qui propose à des structures de l'ESS parisiennes des missions de conseil d'une durée de quatre mois réalisées par des étudiants bénévoles (niveau Licence 3 à Master 2), et encadrées par des professionnels du conseil. Ce programme mobilise des étudiants aux profils complémentaires (ingénieurs, élèves d'écoles de commerce, étudiants en sciences humaines...) et leur permet de découvrir l'ESS en vivant une expérience dans un cadre professionnel. Lors de sa campagne 2022, l'association a accompagné 26 structures de l'ESS dont 13 ayant leur siège ou une antenne à Paris.

En 2023, Alter'Actions souhaite réaliser deux vagues de missions, permettant de proposer un accompagnement à 30 acteurs de l'ESS, dont la moitié de structures parisiennes. Pour mener à bien ces missions, l'association se propose de sélectionner et former 150 étudiants, encadrés par 50 managers professionnels. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous invite à m'autoriser à signer une convention avec cette structure et à lui accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 15.000 euros

L'association **Football Écologie France** (69003), intervient auprès des clubs de football pour limiter l'impact de la pratique de ce sport sur l'environnement. En mettant en oeuvre les ateliers de « La Fresque Écologique du Football », cette association contribue à la sensibilisation d'un large public sur les enjeux environnementaux de leur activité sportive et à la diffusion de bonnes pratiques. Les clubs adhérents peuvent bénéficier d'outils (e-learning, guide de l'éco-supporter, référentiel sur les bonnes pratiques) et d'un accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action environnemental. L'association a été lauréate de l'édition 2022 des Trophées parisiens de l'ESS. En 2022, elle a mis en œuvre 33 ateliers fresques et touché 600 personnes. En 2023, l'association se fixe l'objectif de toucher 2400 personnes à Paris. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui d'accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 15.000 euros.

L'association **Utopreneurs** (75 012), créée en 2016, est un studio d'innovation lancé par la Fédération des entreprises d'insertion et l'Union nationale des entreprises adaptées. Utopreneurs accompagne les entrepreneurs sociaux pour les aider à développer leurs projets innovants et permettre leur essaimage sur l'ensemble du territoire national en multipliant les impacts sociaux et environnementaux. Utopreneurs, via son groupement d'employeurs Mutascala, crée des liens entre les différents acteurs et les territoires dans le but d'accélérer le développement de l'ensemble du secteur inclusif. En deux ans (2020-2022), 300 emplois ont été créés dans cinq filières nationales : interim inclusif, recyclage des fenêtres, valorisation des huiles usagées, tri et transformation des plastiques rigides, réemploi des matériaux du bâtiment. L'association souhaite développer les filières existantes à Paris et y créer de nouvelles filières. En 2023, la première étape de cette démarche consistera à mobiliser les acteurs de l'ESS pour identifier et faire émerger les potentiels. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui d'accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 20.000 euros.

L'association **Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, du Centre Orléanais et DOM-TOM -URSCOP Ile-de-France** (92 110), créée en 1938, est adhérente à la Confédération Générale des SCOP, qui regroupe les 12 unions régionales de France. L'URSCOP d'Ile-de-France a pour mission de représenter et de faire connaître les SCOP de la région, d'encourager leur création et leur développement, tout en favorisant les échanges entre les entreprises adhérentes elles-mêmes. L'association promeut la création de coopératives, majoritairement par des demandeurs d'emploi, ou à partir d'associations souhaitant évoluer vers un nouveau modèle économique. Il s'agit aussi d'entreprises reprises par leurs salariés, afin de sauver l'outil de travail et de maintenir l'emploi, et enfin, d'entreprises en bonne santé financière, dont les dirigeants, proches de la retraite, souhaitent proposer le rachat à leurs salariés. L'URSCOP apporte une réponse précise, concrète et opérationnelle aux interrogations des porteurs de projets coopératifs concernant la gouvernance, les domaines juridique et financier.

L'URSCOP organise un programme d'accompagnement qui se déroule en trois phases : une première phase vise à sensibiliser les porteurs de projets au statut coopératif, à détecter les projets et à orienter le cas échéant. Cette phase se matérialise par la participation à des actions de sensibilisation, en partenariat avec

les collectivités et les acteurs de l'ESS parisiens (le programme Startin'ESS de la Maison des initiatives étudiantes, Les Canaux, La Ruche, notamment), par la tenue de réunions d'information collectives sur le statut coopératif et par la participation à des salons. Une deuxième phase vise la création de coopératives par un accompagnement spécifique, grâce aux outils financiers du Mouvement coopératif et à un travail d'intermédiation réalisé auprès de ses partenaires financiers (dont le Crédit Coopératif ou Paris Initiative Entreprise €). Un accompagnement juridique est également proposé pour l'élaboration des statuts et l'immatriculation de la structure. La troisième phase est un accompagnement post-crétion qui comprend un dispositif de conseil juridique, économique et financier aux 70 porteuses et porteurs de projet parisien.ne.s destiné à favoriser la pérennité des projets créés ; un dispositif de formation pour renforcer les compétences des porteurs de projet ; un dispositif d'animation territoriale visant à développer les coopérations entre entreprises créées. En 2022, l'URSCOP a accompagné à Paris 43 coopératives, dont 20 créées *ex nihilo*. Dans l'ensemble de ces trois phases, l'association se fixe comme objectif, en 2023, de sensibiliser et d'accompagner 200 porteuses et porteurs de projet parisien.ne.s. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 19.000 euros.

L'association **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France - CRESS IDF** – (93 100) est un réseau d'acteurs franciliens qui œuvre depuis 1994 à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire. À ce titre, l'association conduit une mission de communication et de représentation pour affirmer et défendre la place de l'Économie sociale et solidaire dans la vie économique de l'Ile-de-France.

En 2023, la CRESS propose un programme de sensibilisation des jeunes à l'ESS (public scolaire et étudiant) sur le territoire parisien intitulé « Plan Jeunesse ESS ». Ce programme vise à susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes en organisant des activités variées, telles que des ateliers, des conférences et des visites d'entreprises de l'ESS. Une attention particulière est accordée aux élèves du secondaire et aux étudiants, pour stimuler leur esprit critique, encourager leur créativité et favoriser leur participation active dans des initiatives collectives. Enfin, l'organisation d'événements tels que des forums, des salons ou des compétitions étudiantes est un élément clé de cette stratégie de sensibilisation à l'ESS. Ces événements offrent une occasion d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs de l'ESS, les jeunes, les étudiants et le grand public sur le territoire parisien. Pour 2023, l'association fixe à ce programme l'objectif de toucher 150 bénéficiaires.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 20.000 euros.

L'association régionale des **Cigales d'Ile-de-France - Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire** - (93 100) a pour mission de fédérer, animer, développer et coordonner l'action de clubs parisiens qui collectent l'épargne de Parisien.ne.s désirant investir dans des entreprises naissantes du territoire, porteuses d'un projet économique à impact social. L'association fait le lien entre les épargnant.e.s et les porteurs et porteuses

de projets, notamment en organisant des « bourses aux projets » bimestrielles, puis en veillant à l'accompagnement des projets.

En 2022, sept clubs ont été actifs à Paris, comptant 87 membres. Six projets, dont deux localisés à Paris, ont été soutenus financièrement pour un montant total de 53.500 euros. L'association a organisé une bourse aux projets à Paris en 2022.

En 2023, l'association souhaite développer le recrutement de nouveaux citoyens par l'organisation de rencontres (les « conférences citoyennes ») entre des citoyens intéressés par la finance solidaire et des membres des clubs. Elle se fixe également comme objectif de détecter de nouveaux projets sur le territoire en participant à des forums organisés sur le thème de la finance solidaire et de soutenir en particulier les jeunes porteurs de projet, en s'associant à des programmes d'accompagnement de la création d'activité à impact. L'association vise en 2023 la création de deux clubs supplémentaires à Paris, la présentation de 10 projets aux bourses aux projets et le financement de deux projets parisiens. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui accorder au titre de 2023 une subvention de fonctionnement de 12.000 euros.

L'association **Les Amis de l'ESS'pace** (75 013) anime depuis 2017, dans des locaux d'une surface de 480 m<sup>2</sup> mis à disposition par la Ville de Paris, un tiers-lieu qui rassemble un espace de coworking et un espace bar/restaurant/événementiel. Situé dans le quartier Paris Rive Gauche, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, cet espace a pour objectif d'être un lieu de coopération, de créativité, de soutien aux initiatives de l'ESS et de vie étudiante. Dans la continuité de cette démarche, l'association œuvre à structurer le réseau local de l'économie sociale et solidaire, « La Tresse », destiné à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, à accompagner l'émergence de projets sur le territoire et à accompagner la montée en compétences des acteurs. Fin juin 2023, le réseau comptait 111 structures membres. La Tresse organise notamment des ateliers de montée en compétences permettant de répondre aux besoins des membres du réseau, réalise la mise en lien d'acteurs locaux pour développer des synergies favorisant leur développement économique, et a organisé le festival de l'ESS qui a reçu plus de 300 visiteurs les 9 et 10 juin 2023.

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville, la poursuite du développement de ce réseau des acteurs de l'ESS dans le sud de Paris, je vous propose d'attribuer à cette structure, au titre de l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros.

L'association **Café associatif Pernety (75 014)**, gère et anime le Moulin à Café, qui a été créé en 2006 dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, à l'initiative d'habitants du quartier, désireux de créer un lieu de restauration partagée et conviviale (70 repas servis par jour en moyenne), ouvert à tous, mais aussi de promotion de la citoyenneté, de la mixité sociale et de l'éducation populaire. Le Moulin à Café est situé non loin du quartier prioritaire Didot-Porte de Vanves et propose de nombreuses animations, dont des activités liées à l'économie sociale et solidaire. La structure compte environ 1 000 adhérents.

En 2023, la structure se propose, malgré un contexte inflationniste, de poursuivre son activité de restauration bio, en circuit court et à petit prix, ainsi que sa programmation spécifique à l'ESS avec des animations socioculturelles gratuites sur les sujets de la solidarité, de la culture pour tous, de l'éducation populaire, de la sensibilité aux enjeux environnementaux, du bien-être et de l'engagement bénévole.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer une convention avec cette structure et de lui accorder, au titre de 2023, une subvention de fonctionnement de 30.000 euros.

La SCIC **Oasis 21 (75 019)** gère trois tiers lieux dans le 19ème arrondissement : Volumes Lab, Fab City Hub Paris et Oasis 21. Ce dernier, inauguré en septembre 2021, propose des bureaux partagés, des espaces de travail, des salles de conférences et des espaces de vie aux « acteurs de la transition écologique, sociale et citoyenne ». Le lieu a été aménagé en tenant compte des critères écoresponsables. Des structures de l'ESS (Legicoop, Finacoop, Halles civiques...) ont été associées dès l'origine au projet.

Oasis 21 propose depuis octobre 2022 un service d'hébergement en ligne des données informatiques, constituant une alternative à ceux proposés par les grandes entreprises du secteur numérique. Ce projet a nécessité l'installation de serveurs informatiques (matériel issu du réemploi) dans les locaux de la structure, avec un système de récupération de la chaleur générée. L'espace de stockage en ligne est ouvert aux structures de l'ESS, résidentes ou non du tiers lieu. Le tarif proposé est de 180 euros hors taxes par an pour un utilisateur individuel ou 300 euros hors taxes par an pour une organisation (au maximum 40 utilisateurs). Alors que le service est utilisé par une dizaine de structures de l'ESS en 2023, Oasis 21 sollicite un soutien financier de la Ville afin de développer son offre et parvenir à l'équilibre économique du projet en atteignant une quarantaine d'utilisateurs.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à cette structure, au titre de 2023, une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

L'association **Tout autre chose (75 009)** œuvre dans le 9e arrondissement de Paris pour la création et le renforcement des liens sociaux et l'assistance aux personnes en difficulté.

L'association, qui compte trois salariés et 80 bénévoles, propose des activités destinées à aider les publics en difficulté à reprendre pied dans une vie active et citoyenne, notamment des ateliers d'apprentissage du français, d'aide administrative et juridique ou de coaching emploi. Environ 4 000 personnes ont participé à l'un des services ou activités de l'association en 2021. Tout autre chose accueille et accompagne également des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Jusqu'à la fin 2022, l'association proposait une activité de restauration, qui a dû être mise en pause en raison du contexte inflationniste.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à cette structure, au titre de 2023, une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

L'association **Les amis de la place Clichy (75 018)** a organisé le festival Mix!té Place Clichy du 14 au 18 juin 2023. Sa programmation comprend des concerts, des conférences-débats sur les enjeux environnementaux et sociaux, des projections dans les cinémas du quartier et des expositions. Une journée consacrée au "village de l'ESS" vise à permettre à des structures des arrondissements voisins de proposer des animations pédagogiques et ludiques afin de sensibiliser les habitants aux problématiques environnementales et sociales.

Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose d'accorder à cette structure, au titre de 2023, une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris